



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-3298

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 397001

DOSSIER N^o : 15050

Objet : Studios Fun Key Inc./Fun Key Studios Inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 25 septembre 2001;

vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

dispense Studios Fun Key Inc./Fun Key Studios Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 2 333 333 actions de catégorie A au prix de 0,12 \$ l'action et de 2 333 333 bons de souscription d'actions de catégorie A, chacun pouvant être exercé au prix de 0,20 \$ l'action pendant une période de 24 mois.

Fait à Montréal, le 23 novembre 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

PM/lb